

Compte-rendu de la réunion SISFAS du 14 avril 2025 à Aingeray

Membres titulaires présents : M. Xavier LALLEMANT Vice-Président, M. Rémy NOËL Titulaire, Mme Valérie JEZEQUEL Titulaire, M. Sylvain COTTRELLE Titulaire, M. Etienne DESALME Titulaire,

Membres suppléants présents : M. Olivier DINEE Suppléant, Mme Patricia WINIARSKI Suppléante et Maire de Fontenoy sur Moselle.

A titre consultatif : M. FONTAINE André, Maire d'AINGERAY

Absents : Mme MILLET Marie (T) ; M. DUROUCHARD Damien (S), M. MARCHAL Thierry (S), M. PARISSÉ Aurélien (S) et M. VIARD Fabien (S)

Membres excusés : Mme Marie MILLET Titulaire, Mme Martine HENRION Maire de Bois de Haye.

Secrétaire de séance : Patricia Winiarski

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu

1. Vote du Compte Financier Unique (CFU)
2. Approbation de l'affectation des résultats
3. Vote du Budget Primitif 2025
4. Election d'un Président (e) et Vice-Président (e) du SIS FAS

Questions diverses

M. Xavier LALLEMANT ouvre la séance en tant que Vice-Président et remercie les membres présents.

Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé

1 - VOTE DU CFU

À la suite du passage à la nomenclature M57, le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif (dépenses et recettes réalisées par le SIS FAS) et au compte de gestion (Dépenses et recettes enregistrées par la trésorerie).

Le CFU est voté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	110 178,30 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	227 416,53 €
65	Autres charges de gestion courante	8 270,71 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
	Total Général	345 865,54 €

RECETTES		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	900,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	86 145,80 €
74	Dotations, subventions et participations	196 600,57 €
75	Autres produits de gestion courante	638,25 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	67 079,66 €
	Total Général	351 364,28 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chap.	Désignation	Réalisé
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	128,51 €
	TOTAL GENERAL	128,51 €

RECETTES		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 107,60 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	TOTAL GENERAL	2 107,60 €

2- APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Réuni sous la vice-présidence de Xavier LALLEMANT, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 le 14 avril 2025 :

INVESTISSEMENT	
Clôture exercice 2023	-128,51 €
Résultat exercice 2024	2 107,60 €
soit EXCEDENT	1 979,09 €

FONCTIONNEMENT	
Clôture exercice 2023 Excédent	67 208,17 €
part affectée à l'inv 2024	128,51 €
résultat exercice 2024 déficit	61 580,92 €
soit EXCEDENT	5 498,74 €

Proposition d'affectation:

* R 001 recette d'investissement	1 979,09 €
* R 002 recette fonctionnement	5 498,00 €

Approbation à l'unanimité tel que présenté ci-dessus.

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 est proposé comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chap.	Désignation	BP 2025
011	Charges à caractère général	114 056,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	232 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 902,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 420,91 €
	Total Général	363 878,91 €

RECETTES		
Chap.	Désignation	BP 2025
013	Atténuations de charges	200,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	86 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	271 980,91 €
75	Autres produits de gestion courante	200,00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	5 498,00 €
	Total Général	363 878,91 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chap.	Désignation	2025,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 500,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €
TOTAL GENERAL		8 500,00 €

RECETTES		
Chap.	Désignation	2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	100,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 420,91 €
R001	Excédent reporté	1 979,09 €
TOTAL GENERAL		8 500,00 €

Budget équilibré voté au chapitre. Approuvé à l'unanimité.

Le Vice-Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour : L'approbation de la contribution des trois communes.

4 - CONTRIBUTION COMMUNALE

Cette année les contributions des communes vont largement augmenter notamment pour les raisons suivantes : En 2024, à la suite du contrôle réalisé par la CAF, aucune subvention n'a été versée afin de régulariser les trop perçus des années passées et il y a eu une hausse des charges de personnel.

La contribution communale 2025 s'élève donc à 256 880 .91 €, qui sera répartie sur les 3 communes selon le mode de calcul défini par les statuts :

- 25 % de la somme répartie entre les 3 communes
- 75 % sera calculé selon le nombre d'enfants.

Par ailleurs il avait été délibéré lors d'un précédent Conseil de répartir la contribution suivant les effectifs lors des rentrées scolaires soit :

De janvier 2025 à août 2025 : (effectifs rentrée scolaire 2024 : 113 élèves)

- ✚ **AINGERAY** : 41 élèves soit une somme de **60 873.31 €** (estimée à 91 309.96 € à l'année)
- ✚ **FONTENOY SUR MOSELLE** : 27 élèves soit une somme de **44 960.50 €** (estimée à 67 440.50 € à l'année)
- ✚ **SEXEY-LES-BOIS** : 45 élèves soit une somme de **65 419.87 €** (estimée à 98 129.81 € à l'année)

L'estimation des sommes à l'année peut varier car la contribution de septembre à décembre 2025 sera réalisée sur les nouveaux effectifs de la rentrée scolaire 2025.

0 CONTRE / 1 ABSTENTION (Etienne DESALME) / 5 POUR

5- ELECTION PRESIDENT (E) / VICE PRESIDENT (E) SIS FAS

M. Xavier LALLEMANT indique la prise en compte de la démission de madame Thouvenot Nathalie par la Préfecture et annonce qu'il faut procéder à une nouvelle élection d'un Président du SISFAS. Il ajoute qu'il ne se présente pas à ce poste.

Il précise qu'il est important de savoir que seuls les titulaires peuvent se présenter.

M. Fontaine André ajoute qu'un suppléant peut se présenter pour débloquer la situation s'il n'y a pas de titulaire volontaire pour ce poste et qu'une régularisation peut se faire ensuite en Conseil municipal pour échanger le poste de suppléant en titulaire.

M. DESALME Etienne annonce qu'il ne se présentera pas à ce poste.

M. Xavier LALLEMANT précise que pour occuper ce poste il faut du temps. Il pose la question à M. COTTRELLE Titulaire à Aingeray. Celui-ci refuse le poste et dit ne pas avoir les compétences pour exercer au mieux cette fonction.

Mme Valérie Jezequel, titulaire à Aingeray explique que son emploi du temps professionnel ne lui permettra pas de prendre en charge le SISFAS en tant que Présidente.

M. Xavier LALLEMANT explique que cela peut devenir un travail d'équipe et assure que les membres présents pourront travailler en parfaite harmonie. M. COTTRELLE Sylvain revient sur sa décision et explique qu'une présidence collégiale serait la meilleure solution.

Mme Winiarski Patricia répond qu'il faut un nom pour le Président et le Vice-Président. Elle rejoint M. LALLEMANT en mentionnant qu'elle est prête à aider la personne qui prendra le poste. Les membres présents sont du même avis et indique leur ambition d'une cohésion d'équipe et d'un travail collégial.

M. COTTRELLE regrette que Madame Thouvenot ancienne Présidente n'ai pas rendu tous les documents concernant le SISFAS, documents qui sont au domicile de l'ancienne Présidente. Mme Jezequel Valérie propose de prendre contact avec Mme Thouvenot pour essayer de reprendre tous les documents utiles au bon fonctionnement du SISFAS.

M. André Fontaine indique que si les documents ne sont pas rendus au siège du SISFAS soit à la Maire d'Aingeray, il lancera une procédure auprès de la Préfecture, de la haute autorité qui mettra en demeure madame Thouvenot de rendre les documents.

M. COTTRELLE Sylvain titulaire à Aingeray dit que si toute l'équipe est d'accord pour travailler ensemble il est prêt à prendre le poste, il indique que pour le bien des enfants du RPI, c'est nécessaire. Remarque validée par tous les membres présents.

Mme Winiarski indique qu'il faut de l'humilité et surtout ne pas hésiter à joindre la CAF ou d'autres organismes pour avoir les bonnes pratiques.

M. Xavier LALLEMANT propose le vote et à l'unanimité M. COTTRELLE Sylvain est élu nouveau Président du SISFAS. Il est remercié par les membres présents.

M. Xavier LALLEMANT indique qu'il faut maintenant élire un vice-président et réitère son souhait de ne plus être Vice-Président. Il indique qu'il serait judicieux d'avoir un vice-Président d'un autre village du RPI et que comme la seule titulaire de Fontenoy est absente, qu'il est important que Sexey-les-Bois soit représenté au sein du SISFAS.

Après réflexion, M. Rémy Noël titulaire à Sexey-les-Bois propose sa candidature au poste de Vice-Président.

Il est élu à l'unanimité.

Le vice-président ainsi que tous les membres présents remercient M COTTRELLE et M. NOËL pour leur candidature.

Pour les rassurer, il ajoute que Fanny secrétaire au SISFAS est une alliée sur laquelle ils peuvent s'appuyer, ainsi que Laetitia COLIN, directrice du périscolaire. D'un commun accord, l'équipe présente s'engage à aider le nouveau Président et le nouveau Vice-Président dans leur fonction.

M. NOËL ajoute que la communication, les échanges sont indispensables pour mener à bien la gestion du SISFAS. L'équipe va créer un groupe de communication pour faciliter les échanges et les membres se verront régulièrement pour échanger.

Indemnités du Président et du Vice-Président

M. LALLEMANT propose de délibérer sur le taux des indemnités du Président et du Vice-Président. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (en particulier l'article R.5211-12) et calculées sur la base de l'indice brut terminal

* Président : 12,20 %

* Vice-Président : 4,65 %

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

La séance est levée à 20h48

Le : 16/04/2025

Le Président
M. COTTRELLE Sylvain

Le secrétaire de séance
Mme WINIARSKI Patricia

Réunion SIS FAS du 14 avril 2025



5/6

